

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 31

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation :** 29 juin 2023

***Etaient présents*** : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à M.LACHAS

Mme BENICHOU a donné pouvoir à Mme FOURSANE

Mme CALABRE a donné procuration à Mme EUSEBE

M.MIGALE a donné pouvoir à Mme DISANT

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme LARDET-ROMBEAUX a rejoint la séance à 20h30, pendant les discussions sur les décisions prises par le Maire

Mmes EUSEBE, SOULIER-SOTGIU, FAUQUEUR et Mrs GABIRON, DAOUDI, MERLET, ROUZIOU ont quitté la séance après la fin des délibérations

**Conseillers municipaux absents et non représentés**

Mme FIDI n'a pas donné de procuration

M.BOUJDAG n'a pas donné de procuration

***Monsieur Bruno LE CUNFF est désigné secrétaire de séance.***

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20230705-5-3-07-2023-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 5.3/07/2023

NOMENCLATURE ACTES :

8.2 Aide sociale et santé

#### **OBJET : RENOUELEMENT DU PROJET D'ANIMATION DE VIE SOCIALE (2023-2027)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Benjamin GABIRON, adjoint au Maire chargé des secteurs de la solidarité et de l'insertion professionnelle,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**CONSIDERANT** que la municipalité souhaite mettre en œuvre un projet d'animation de vie sociale à l'attention de l'ensemble des habitants afin de favoriser le lien et les échanges entre Vauréaliens mais aussi leur accompagnement vers les loisirs, l'accès aux droits, les démarches numériques... et leur implication dans la vie citoyenne,

**CONSIDERANT** que le centre socioculturel L'Agora-ludothèque est l'outil de mise en œuvre de ce projet d'animation de vie sociale,

**CONSIDERANT** que l'agrément CAF du centre socioculturel L'Agora-ludothèque, déterminé par son projet d'animation de vie sociale, prend fin en octobre 2023,

**CONSIDERANT** que le projet d'animation de vie sociale doit donc être renouvelé pour la période 2023-2027,

#### **APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DÉCIDE À L'UNANIMITE**

*(Mr Daoudi s'est absenté au moment du vote)*

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet d'animation de vie sociale 2023-2027 afin qu'il soit présenté en commission de la CNAF.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** la demande de renouvellement de l'agrément auprès de la CNAF.

**ARTICLE 3 : D'ACTER** que les recettes sont prévues au chapitre 74 du centre socio-culturel de l'Agora.

**ARTICLE 4** : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal  
Sylvie COUCHOT**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :** 10 JUIL 2023

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*